

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ

IV

LA MUTUALITÉ CATHOLIQUE EN AMÉRIQUE.—MUTUALITÉ ABSOLUE ET MUTUALITÉ A TAUX FIXES—
CAISSE DE DOTATION.

(Suite.)

Le but fondamental du système à taux fixes de mutualité est de faire accumuler peu à peu par un sociétaire, dans la "Caisse de dotation" de l'association, un montant tel que, proportion dûment prise pour les frais d'administration et les risques de la mortalité courante, ce sociétaire reste, à la fin de sa vie ou de sa période de contributions, avec un fonds de réserve suffisant, grâce aux intérêts accrus, par la bonne administration des fonds, pour solder ou à peu près le montant entier de son certificat. Je dis solder ou à peu près ; le léger écart qui peut exister entre le montant dû par l'association et le montant effectivement réalisé par elle, à même les économies du sociétaire, pouvant et devant être compensé par les bénéfices d'opérations heureuses assurant au fonds commun de réserve un rendement plus élevé que le taux régulier de l'intérêt sur lequel on base les opérations.

Un exemple fera mieux saisir cette théorie :

Supposons le cas d'un homme admis à quarante-cinq ans dans une association de ce modèle, pour un certificat d'assurance de \$1,000, et devant payer jusqu'à soixante-dix ans, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans. Ce sociétaire accumulera, dans la "Caisse de dotation" de cette société, durant ce laps de temps, un total d'épargnes au montant que l'on va voir. Il paie, chaque mois, pour ses contributions à la "Caisse de dotation" (je calcule d'après le tarif de l'une des plus modernes de ces associations, L'Union Franco-Canadienne : c'est, du reste, le même; ou peu s'en faut, que dans la plupart d'entre elles) il paie, chaque mois, une piastre et demie (\$1.50,) soit dix-huit piastres (\$18.00) par année.